

AFFAIRES MILITAIRES

Armée territoriale. — La dissolution des régiments de cavalerie territoriale est chose décidée. Les lieutenants-colonels et les officiers des états-major régimentaire sont mis à la suite.

Le ministre de la guerre a adressé la circulaire suivante aux généraux commandant des corps d'armée :

Mon cher général, J'ai décidé que les anciens engagés conditionnels d'un an des armes de l'infanterie et du génie, qui ont subi l'examen d'aptitude au grade de sous-lieutenant de l'armée territoriale (lettre collective du 11 janvier n° 60), examens dont les résultats ne seront définitivement arrêtés que le 15 mars courant, seront ajournés à 1895, pour la période d'instruction à laquelle ils se trouveraient assujettis en raison de leur affectation actuelle à l'une des unités convoquées en 1894.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES ABSTENTIONS

Les chiffres du scrutin de dimanche ont montré les progrès accomplis, dans ces dernières années, par les conservateurs, les indépendants et les libéraux.

C'est un résultat important sans doute, et dont nous avons tout lieu de nous féliciter, mais c'est un résultat qui ne suffit pas.

Pour peu que nos amis et nos alliés le veuillent dimanche prochain, ce progrès sera plus marqué et nous assurerons la majorité au Conseil. Mais il faut que tous ceux qui ont voté au premier tour viennent encore voter dimanche, et il faut, en outre, trouver des voix nouvelles parmi les abstentionnistes.

Ceux-ci, pour l'immense majorité, sont des conservateurs; l'apathie, une fâcheuse habitude prise, l'incertitude du succès les ont éloignés du scrutin. Ils ont à réparer leur faute.

A ceux qui seraient tentés d'invoquer cette déplorable excuse qu'une voix de plus ou de moins ne change pas grand-chose au résultat, nous dirons simplement : et si vous êtes vingt, cinquante, cent ou mille à faire ce bon raisonnement, qu'en adviendra-t-il ?

C'est faute de dix voix qu'il y a deux ans, quatre de nos candidats ont échoué dans le Canton-Ouest.

Et si nous les avions eu, ces quatre conservateurs, en plus au Conseil municipal, la laïcisation des dernières écoles de filles et d'autres grosses fautes encore ne se faisaient pas.

Beaucoup de républicains voteront, dimanche, avec nous, nous le savons, mais tous les conservateurs doivent aussi faire leur devoir. Allons de l'avant, tous, sans hésitation, sans prévention, sans mollesse. A cette condition, mais à cette condition seulement, la victoire nous restera.

Nous mettons les électeurs en garde contre une manœuvre que préparent nos adversaires. Demain matin, on distribuera des listes portant des noms de CONSERVATEURS NOTABLES qui ne sont pas candidats.

On espère ainsi enlever un certain nombre de suffrages à la liste municipale indépendante.

Nous prions nos comités de section, tous nos amis et tous les adversaires de la liste radicale-collectiviste, de déjouer cette manœuvre par des avis donnés à tous les électeurs de leur connaissance.

Nous ne saurions trop recommander aussi aux électeurs de se méfier de cette manœuvre de la dernière heure, qui consiste à former une liste, en prenant, à leur insu et contre leur volonté, les noms des candidats de la Liste municipale indépendante pour les mêler à d'autres noms de personnes complètement étrangères à cette liste et à son programme.

Aucune entente n'a pu s'établir entre les diverses fractions républicaines. Nous le constatons à l'honneur des républicains modérés.

Le comité radical-collectiviste n'hésite pas cependant à faire afficher sur les murs une liste qu'il appelle « liste du comité de conciliation républicaine » et qui est tout simplement sa liste de la semaine dernière.

La situation est devenue nette. Les électeurs de Roubaix ont le choix entre les candidats indépendants et les candidats socialistes révolutionnaires.

Voici la liste radicale-collectiviste : MM. Emile Morvan, conseiller sortant, — Armand Vinme, id. — Henri Lepoivre, id. — Digneux, id. — Trauno, id. — Demarquette, id. — Louis Carpentier, conseiller prud'homme. — Achille Lepers, id. — Edouard Blanchard, ouvrier. — Louis Bolin, menuisier. — Alfred Boule, épicer. — Louis Bourdon, mécanicien. — Gustave Carotte, tourneur en chaises. — Emile Carotte, rentier. — Edouard Debeury, trieur. — René Delle, serrurier. — Piermont Delattre, mécanicien. — Pierre Desreux, marchand de charbons. — François Desmet, tisserand. — Lucien Gaudy, mouleur. — Valéry Hiron, fotueur. — Emile Lemaire, camionneur. — Joseph Lemaire, fabricant de sacs. — Armand Lemaire, Charles Peuple, coiffeur. — Henri Prouvost, trieur. — Arthur Ramon, menuisier, vice-président de l'enseignement familial. — Jules Samson, horloger. — Jules Watine, employé. — Adolphe Watine, tisserand, président de la chambre syndicale ouvrière. — Henri Willem, ouvrier.

M. Léon Allart, maire de Roubaix, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le directeur du Journal de Roubaix. Je viens vous prier de vouloir bien faire connaître aux électeurs, par la voie de votre journal, que je n'accepte aucune candidature pour les élections municipales de dimanche prochain.

On nous adresse la lettre suivante : Monsieur le rédacteur du Journal de Roubaix. Veuillez, je vous prie, faire savoir, aux électeurs, que je refuse toute candidature.

Choral Nadaud. — Nous rappelons que cette société offrira une fête aux familles de ses membres actifs et honoraires, dans son local, Grande-Rue, 84, lundi 12 mai, à sept heures et demie.

Deux vols. — Vendredi, vers dix heures du soir, des malfaiteurs, profitant de l'absence de M. et Mme Auguste Desloivre, boucher-charcutier, rue Saint-Laurent, ont soulevé un châssis du magasin, et ont enlevé cinq jambons de Hambourg, évalués à 70 fr. environ.

Menus faits. — Un tisserand, Ferdinand Van Marek, a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Concours colombophile. — Voici le résultat du concours du dimanche 4 mai sur Longueue, organisé par la Société la Pomme, établie chez M. Gastel, rue de Lannoy, 104.

Incendie. — Samedi, vers 4 heures du matin, un incendie se déclara à un numéro 24 de la rue de Douai, occupé par M. Demeyer, fabricant de boutons.

Accident. — Une nommée Thérèse Salembier, sans profession, est tombée en proie à une attaque d'épilepsie, en face de la gare.

Charlatanisme. — Un ex-agent de police de Lille, Henri Brehon, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Béthune, à un an et un jour de prison.

Un noyé. — Samedi, à quatre heures et demie du matin, on a retiré du canal, au quai du Wault, le cadavre d'une femme paraisissant âgée de 40 ans.

Incendie. — Samedi, vers 4 heures du matin, un incendie se déclara à un numéro 24 de la rue de Douai, occupé par M. Demeyer, fabricant de boutons.

Accident. — Une nommée Thérèse Salembier, sans profession, est tombée en proie à une attaque d'épilepsie, en face de la gare.

Charlatanisme. — Un ex-agent de police de Lille, Henri Brehon, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Béthune, à un an et un jour de prison.

Un noyé. — Samedi, à quatre heures et demie du matin, on a retiré du canal, au quai du Wault, le cadavre d'une femme paraisissant âgée de 40 ans.

Conduite à la pharmacie Lobert, elle est promptement revenue à elle, et a pu retourner à son domicile.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 10 mai. Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire du nommé Fombart, Jean-Baptiste, camionneur au service de M. Humbert, fabricant de chaises à Lille, lequel a été l'objet, à La Madeleine, d'un procès-verbal de la part d'un contrôleur de la Compagnie des Tramways, pour ne pas s'être écarté de la route du car, auquel il barrait le chemin. Il avait prétendu, à l'audience d'hier, pour sa justification, qu'un chariot lui interceptait à son tour le passage : ce fait n'a point été prouvé.

Pierre Thevissen, ancien soldat de l'armée belge, renvoyé du service pour cause de malversation, est venu se fixer dans la banlieue d'Esquermes, où il n'a trouvé rien de mieux que de s'établir marchand de comestibles, voire même de bestiaux et de chevaux ; il est vrai qu'il devait réaliser de très beaux bénéfices, vu le prix qu'il cotait ses marchandises (il les dévalait). Il est actuellement inculpé de vol de poules et d'une chèvre au préjudice de plusieurs de ses voisins ; il les a ensuite débités à différentes personnes, qui viennent aujourd'hui en déposer. Il est dit des restes de la chèvre et de la poule, tant auprès des habitants qu'auprès de l'autorité.

Louis Varlet a pensé que le lundi de Pâques, tout le monde allait se promener hors de chez soi, dans cette conviction, il s'est rendu chez un de ses voisins, le sieur Devignat, où il s'est mis bravement en devoir de forcer la porte ; puis, n'ayant pu réussir, il a essayé d'en faire autant de la fenêtre extérieure.

Flamme, Auguste, ancien agent d'affaires à Lille, déjà condamné et actuellement détenu pour différents délits commis dans l'exercice de ses fonctions, est condamné à 2 mois d'emprisonnement comme banqueroutier simple, par défaut de dépôt de son bilan dans les délais fixés par la loi, et pour livres irrégulièrement tenus.

Henri Otteke, âgé de 30 ans, rattacheur, né à Roubaix, a été arrêté à la gare de Tourcoing porteur de 12 k. 500 de café.

Expulsions. — Morelle Bernard, Vandervot Antoinette, Samfort Lament, Minkens Jean, Vacon Louis, Verhauten François, Enocket Charles, Brixat Adolphe.

Adolphe-Auguste Bernard, soldat au 33e régiment de ligne, destruction volontaire d'objets de campement. — Deux ans de prison.

Alexandre-Ferdinand Lefèvre, soldat au 33e régiment de ligne, vols au préjudice de militaires. — Cinq ans de réclusion, dégradation militaire et cinq ans de surveillance de la haute police.

Jules-Aimé Brygo, soldat réserviste de la classe de 1876, de la subdivision de Dunkerque, inobservation à la loi de recrutement. — Un an de prison.

Un passage que le corps n'a séjourné qu'une demi-heure dans l'eau.

Un passage que le corps n'a séjourné qu'une demi-heure dans l'eau.

Un passage que le corps n'a séjourné qu'une demi-heure dans l'eau.

Un passage que le corps n'a séjourné qu'une demi-heure dans l'eau.

Un passage que le corps n'a séjourné qu'une demi-heure dans l'eau.

Un passage que le corps n'a séjourné qu'une demi-heure dans l'eau.

Conduite à la pharmacie Lobert, elle est promptement revenue à elle, et a pu retourner à son domicile.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 10 mai. Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire du nommé Fombart, Jean-Baptiste, camionneur au service de M. Humbert, fabricant de chaises à Lille, lequel a été l'objet, à La Madeleine, d'un procès-verbal de la part d'un contrôleur de la Compagnie des Tramways, pour ne pas s'être écarté de la route du car, auquel il barrait le chemin. Il avait prétendu, à l'audience d'hier, pour sa justification, qu'un chariot lui interceptait à son tour le passage : ce fait n'a point été prouvé.

Pierre Thevissen, ancien soldat de l'armée belge, renvoyé du service pour cause de malversation, est venu se fixer dans la banlieue d'Esquermes, où il n'a trouvé rien de mieux que de s'établir marchand de comestibles, voire même de bestiaux et de chevaux ; il est vrai qu'il devait réaliser de très beaux bénéfices, vu le prix qu'il cotait ses marchandises (il les dévalait). Il est actuellement inculpé de vol de poules et d'une chèvre au préjudice de plusieurs de ses voisins ; il les a ensuite débités à différentes personnes, qui viennent aujourd'hui en déposer. Il est dit des restes de la chèvre et de la poule, tant auprès des habitants qu'auprès de l'autorité.

Louis Varlet a pensé que le lundi de Pâques, tout le monde allait se promener hors de chez soi, dans cette conviction, il s'est rendu chez un de ses voisins, le sieur Devignat, où il s'est mis bravement en devoir de forcer la porte ; puis, n'ayant pu réussir, il a essayé d'en faire autant de la fenêtre extérieure.

Flamme, Auguste, ancien agent d'affaires à Lille, déjà condamné et actuellement détenu pour différents délits commis dans l'exercice de ses fonctions, est condamné à 2 mois d'emprisonnement comme banqueroutier simple, par défaut de dépôt de son bilan dans les délais fixés par la loi, et pour livres irrégulièrement tenus.

Henri Otteke, âgé de 30 ans, rattacheur, né à Roubaix, a été arrêté à la gare de Tourcoing porteur de 12 k. 500 de café.

Expulsions. — Morelle Bernard, Vandervot Antoinette, Samfort Lament, Minkens Jean, Vacon Louis, Verhauten François, Enocket Charles, Brixat Adolphe.

Adolphe-Auguste Bernard, soldat au 33e régiment de ligne, destruction volontaire d'objets de campement. — Deux ans de prison.

Alexandre-Ferdinand Lefèvre, soldat au 33e régiment de ligne, vols au préjudice de militaires. — Cinq ans de réclusion, dégradation militaire et cinq ans de surveillance de la haute police.

Jules-Aimé Brygo, soldat réserviste de la classe de 1876, de la subdivision de Dunkerque, inobservation à la loi de recrutement. — Un an de prison.

Un passage que le corps n'a séjourné qu'une demi-heure dans l'eau.

Un passage que le corps n'a séjourné qu'une demi-heure dans l'eau.

Un passage que le corps n'a séjourné qu'une demi-heure dans l'eau.

Un passage que le corps n'a séjourné qu'une demi-heure dans l'eau.

Un passage que le corps n'a séjourné qu'une demi-heure dans l'eau.

Un passage que le corps n'a séjourné qu'une demi-heure dans l'eau.

de la maison de la veuve Youton. Durant cette soirée, un nommé Renard a également vu près de cette maison quatre individus parmi lesquels étaient les deux accusés. Le nuit qui suivit, il les a rencontrés chargés du produit de leur vol. De plus, un sieur Degelder déclare que Devos et Dousselaers lui ont, sous l'empire des fumées de l'ivresse qui les poussaient aux confidences, avoué leur culpabilité. Enfin, la veuve Youton a même reconnu, comme lui, les deux accusés, quelques-uns des effets d'habillement trouvés à leur possession.

Reconnus coupables avec admission de circonstances atténuées, les deux accusés sont condamnés à quatre ans d'emprisonnement. Défenseur de Dousselaers : M^e l'ouvrier. Défenseur de Devos : M^e Henry.

D'Affaire. — La tentative d'assassinat de Mureq-en-Barcel. Gustave Vryghem est un jeune homme de 23 ans, il est né à Lille, il habitait La Madeleine. Son motif était celui de tisserand.

Malgré cette défense, le 7 février dernier, vers cinq heures du matin, il l'attendait de nouveau et, comme d'habitude, il se dirigeait avec elle, vers la manufacture de M. Dansette. Or, avant d'arriver à cette fabrique, il l'interpella ainsi : « Tout est fini, donc finit entre nous ? » « Oui, tout est fini », répond-elle ; et cette réponse est à peine achevée qu'elle tombe blessée par un coup de baïonnette que Vryghem avait dissimulée sous son paletot. Celui-ci prend alors la fuite, pendant qu'elle rassemble ses forces pour se traîner jusqu'à son atelier où elle eut les premiers secours.

Le lendemain Vryghem se présentait à la gendarmerie d'Halluin en disant : « Vryghem, c'est moi, je me livre. J'ai frappé Pauline Delfolie, c'est vrai ; mais je n'ai point eu l'intention de la tuer et, en tout cas, je n'ai pas fait longuement ; n'imprimé ni crime. J'ai frappé, mais sous l'empire de la passion, dans un mouvement de colère et de jalousie en voyant mon amour méprisé tout à coup par celle qui en était l'objet ». Tout en disant ces paroles, il se défendait au cours de l'instruction.

La blessure de Pauline Delfolie n'a point eu de conséquences graves. Au bout d'une vingtaine de jours, cette jeune fille était entièrement guérie. A l'audience, Pauline Delfolie se porte partie civile. Elle réclame 500 francs de dommages-intérêts et c'est M. Quinon-Liburt, avocat, qui soutient sa réclamation.

Le jury reconnaît Vryghem coupable de tentative de meurtre, il écarte la préméditation et accorde des circonstances atténuantes. La cour condamne l'accusé à la peine de cinq ans de réclusion et à 300 francs de dommages-intérêts au profit de la partie civile. Défenseur : M^e de Camont, du barreau de Lille.

Quivréchain. — On lit dans la Réforme, de Valenciennes. « Dimanche 4 mai, M. M... autrefois ingénieur des mines de Marly, aujourd'hui attaché à celles de Lens, s'est livré dans la gare du hameau de Blano-Misseron à des actes dénotant une aliénation mentale bien caractérisée, puis il est tombé dans une complète prostration. Ramené dans un hôtel de Valenciennes par les soins du commissaire de police, ce malheureux a été reconduit à Lens, grâce aux soins de ses amis. »

Bourbourg. — Un acte de courage. — Au moment où le train de Valenciennes arrivait à la station de Bourbourg, une dame qui travaillait la voie pour se rendre sous la marquise en face la gare, allait être broyée sous le train sans le courage et le sang-froid de la garde frons Lebel qui, avec un dévouement bien caractérisé, puis il est tombé dans une complète prostration. Ramené dans un hôtel de Valenciennes par les soins du commissaire de police, ce malheureux a été reconduit à Lens, grâce aux soins de ses amis.

St-Omer. — La réunion de la commission générale des délégués des Sociétés de l'Union géographique du Nord de la France aura lieu à St-Omer.

Calais. — Un terrible accident que nous sommes malheureusement appelé à relater trop souvent, est survenu jeudi chez les époux Bollaert, cabaretiers et épiciers, à Arras.

Un petit fille de 2 ans 1/2, est tombée dans un chaudron d'eau bouillante que sa mère venait de déposer sur le plancher. Les fortes brûlures que cette pauvre petite innocente a reçues aux reins et aux cuisses ont entraîné la mort, dans un état de dévouement que d'intelligence par les religieuses franciscaines de Bois-en-Ardes.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges

Etat-civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 mai. — Marie Adens, à l'Hôtel-Dieu. — Stéphanie Ghysels, rue des Champs, 9. — Sophie Vandouren, rue de Valenciennes, 38. — Georges